

# LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

## Botswana

Rapport national



PARADIGM  
INITIATIVE



# LONDA 2025

## Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Rapport produit et publié par Paradigm Initiative  
Avril 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme, à condition que le crédit approprié soit accordé aux éditeurs et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

**Copyright ©2026 Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria.  
media@paradigmhq.org  
www.paradigmhq.org



Licence Creative Commons Attribution  
- Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de  
Modification (CC BY-NC-ND)

ISBN: 978-978-68-6631-4



# Botswana

Par Oarabile Mudongo

## Résumé

Le rapport Londa 2025 sur les droits numériques et l'inclusion au Botswana fournit une évaluation complète du paysage numérique du pays, s'appuyant sur un examen approfondi de la législation, des politiques, des données sur la transparence des plateformes et de plus de 40 sources faisant autorité dans douze domaines thématiques clés. Grâce à l'indice Londa Score, le Botswana a réalisé un bond historique, passant d'un niveau de conformité faible à modéré (28 points) lors de l'évaluation de 2024 à un statut de conformité considérable avec un total de 35 points sur 60. Cela reflète des avancées juridiques substantielles, notamment la loi de 2024 sur la protection des don-

nées (en vigueur depuis le 14 janvier 2025), la loi sur l'accès à l'information de 2024 (en vigueur depuis janvier 2025) et la loi sur les personnes handicapées de 2024 (en vigueur depuis décembre 2025), associés à une couverture 4G quasi universelle (~98 %) et à un bilan constant de zéro coupure d'Internet. Ces avancées sont toutefois tempérées par des lacunes persistantes dans la mise en œuvre, notamment une fracture numérique marquée entre les zones urbaines et rurales (accès à Internet des ménages à 79,2 % en milieu urbain contre environ 20,8 % en milieu rural), des obstacles liés au coût, des efforts d'inclusion des personnes handicapées insuffisamment financés, une surveillance insuffisante et des risques émergents liés à la violence sexiste facilitée par la technologie et au déploiement non réglementé de technologies de surveillance du trafic dans les villes intelligentes.

## Introduction

Depuis 2016, le Botswana est passé d'un paysage marqué par un vide législatif, dépourvu de protection des données, de liberté d'information ou de garanties solides en matière de droits numériques, à l'une des réussites les plus discrètes de l'Afrique australe. Les premières évaluations mettaient en évidence l'autocensure sous des lois vagues, la montée du harcèlement en ligne des femmes dans la vie publique et une connectivité des ménages limitée qui marginalisait les communautés rurales et les personnes handicapées. Cependant, la période 2020-2025 couverte par la série de rapports LONDA a vu se succéder une cascade de réformes cruciales, notamment la loi historique sur l'accès à l'information de 2024 (en vigueur depuis janvier 2025) et la loi progressiste sur les personnes handicapées de 2024 (en vigueur depuis décembre 2025). Ces avancées législatives, soutenues par une Commission de la protection de l'information et des données active et une participation publique élargie à la politique technologique, ont permis des progrès tangibles : un nombre minimal de demandes gouvernementales de retrait de contenu, des garanties renforcées en matière de protection de la vie privée et une couverture 4G quasi universelle de la population (~98-99 %).

Malgré ces avancées, un fossé persiste entre les progrès juridiques et l'accès numérique au quotidien. L'accès à Internet des ménages

ruraux s'élève à environ 20,8 %, bien en deçà des niveaux urbains, et les problèmes d'accessibilité financière continuent de limiter une connectivité significative pour les ménages à faibles revenus. Des risques émergents, tels que le déploiement de technologies de surveillance du trafic dans les villes intelligentes non réglementées et dépourvues de contrôle exhaustif, ainsi que l'absence de lois spécifiques sur la sécurité des enfants en ligne et la gouvernance de l'IA, soulignent la nécessité de consolider la dynamique législative récente par une mise en œuvre plus rigoureuse. La phase actuelle du Botswana n'est donc pas caractérisée par l'absence de réformes, mais par la nécessité de traduire les progrès législatifs rapides en résultats équitables pour tous les citoyens.

### Accès à Internet

### et perturbations

Malgré des progrès constants en matière de couverture du réseau national, le Botswana est confronté à une fracture numérique persistante et marquée entre les zones urbaines et rurales. Celle-ci est quantifiée par l'enquête 2025 de Statistics Botswana sur l'accès des ménages et l'utilisation individuelle des TIC, qui révèle un taux national d'accès

à Internet des ménages de 68,9 %, soutenu par un accès urbain de 79,2 % mais tiré vers le bas par des taux nettement plus faibles dans les ménages ruraux (environ 20,8 %).<sup>1</sup> En réponse, une initiative gouvernementale concertée menée par le Fonds pour l'accès et les services universels (UASF) sous l'égide de l'Autorité de régulation des communications du Botswana (BOCRA) a permis de réaliser des progrès grâce à l'expansion du haut débit et à des projets de « dernier kilomètre ».

Ces efforts s'appuient sur un engagement financier majeur, notamment les 1,2 milliard de BWP (environ 91,15 millions de dollars américains) alloués au budget national 2024/25 pour les infrastructures TIC. En conséquence, une couverture 4G quasi universelle de la population (98–99 %) a été atteinte, même si un défi majeur subsiste : les zones rurales (25,8 – 26,2 % de la population) ne disposent toujours pas d'options de ligne fixe. La volonté constante de réduire cet écart est toutefois évidente, comme en témoignent les initiatives de l'UASF visant à connecter des centaines d'écoles rurales supplémentaires d'ici 2025.<sup>2</sup>

## Accessibilité

### financière et qualité

Au-delà de la couverture, l'accès effectif se heurte à des obstacles liés à l'accessibilité financière et à la qualité. Pour illustrer le défi de l'accessibilité financière, le rapport « State of Mobile Internet Connectivity 2025 » de la GSMA note qu'en Afrique subsaharienne (y compris au Botswana), 1 Go de données mobiles représentait en moyenne environ 5,7 % du revenu mensuel en 2024–2025, les smartphones d'entrée de gamme coûtant environ 30 % du revenu, des progrès modestes qui excluent encore de nombreux ménages à faibles revenus.<sup>3</sup> Néanmoins, le Botswana affiche des progrès mesurés vers une meilleure accessibilité financière des données. Selon l'étude « Pricing and Costing » de la BOCRA datée de mai 2025, les opérateurs mobiles ont introduit des forfaits moins chers et plus volumineux, le volume de données équivalent à 1 Go étant désormais vendu au détail entre environ 49 et 69 BWP (environ 3,72 à 5,24 dollars américains) pour 30 jours, suite aux ré-

1. Statistics Botswana (2025) <https://www.statsbots.org.bw/sites/default/files/press-releases/Press%20Release-Statistics%20Botswana%202024%20ICT%20Household%20Survey%20Results.pdf> (consulté le 10 janvier 2026)
2. BOCRA (2025) [https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/sites/default/files/documents/BOCRA2025\\_ANNUAL\\_REPORT\\_\(WEB\)\\_compressed.pdf](https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/sites/default/files/documents/BOCRA2025_ANNUAL_REPORT_(WEB)_compressed.pdf) (consulté le 10 janvier 2026)
3. K Bahia « L'état de la connectivité internet en 2025: Comprendre l'utilisation de l'internet mobile dans les pays à faible et moyen revenu » (2025) <https://www.gsmainelligence.com/research/the-state-of-mobile-internet-connectivity-2025-understanding-mobile-internet-use-in-low-and-middle-income-countries> (consulté le 9 janvier 2026)

ductions tarifaires approuvées.<sup>4</sup> Cette évolution fait suite à une directive de la BOCRA de septembre 2025 qui a conduit des opérateurs comme Orange Botswana à réduire effectivement les prix des données de 60 %.<sup>5</sup> Bien que ces ajustements de prix représentent une baisse, le coût d'un Go correspond toujours à environ 4 à 5 % du RNB par habitant en 2025, ce qui indique que les données mobiles restent au-dessus de l'objectif d'accessibilité de 2 % malgré les récentes interventions réglementaires.

En matière de qualité, des améliorations ont également été constatées. Par exemple, les données de l'indice mondial Ookla Speedtest pour 2025 montrent que le Botswana maintient des vitesses de téléchargement mobiles élevées (souvent en deuxième position au niveau régional en Afrique), avec des vitesses médianes du haut débit fixe en forte hausse (par exemple, +25 à 45 % en glissement annuel ces derniers temps) grâce à l'expansion de la 4G/5G et aux investissements dans la fibre optique.<sup>6</sup> Les connexions en milieu rural continuent toutefois de souffrir d'instabilité due à de fréquentes coupures de courant, un problème persistant qui souligne que l'élec-

tricité fiable reste aussi essentielle que l'infrastructure réseau.

## **Perturbations et fracture numérique persistante**

Les coupures délibérées d'Internet, l'une des menaces les plus graves pour les droits numériques, restent inexistantes au Botswana. Cependant, les interruptions non gouvernementales de la connectivité, principalement causées par des pannes d'électricité en milieu rural, restent un défi important, comme le souligne le rapport annuel 2025 de la BOCRA.<sup>7</sup> Cette fragilité infrastructurelle aggrave les inégalités structurelles de la fracture numérique. Les données clés mettent en évidence ce fossé : l'accès à Internet des ménages urbains (79,2 %) dépasse largement celui des zones rurales (20,8 %), et l'utilisation chez les plus riches (85 %) est près du double de celle des plus pauvres (45 %).<sup>8</sup> On estime que 18,6 % de la population

4. BOCRA « Communiqué de presse - La Bocra approuve la baisse des tarifs de données pour Orange Botswana » (2025) [https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/Press\\_Release\\_-\\_Reduction\\_in\\_Data\\_Charges\\_for\\_Orange.pdf](https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/Press_Release_-_Reduction_in_Data_Charges_for_Orange.pdf) (consulté le 10 décembre 2025)
5. L Timothy « La BOCRA approuve les baisses de prix des données d'Orange » (2025) <https://www.mmegi.bw/business/bocra-approves-orange-data-price-cuts/news> (consulté le 5 janvier 2026)
6. Speedtest « Ookla Speedtest indices mondial – Données 2025 pour le Botswana » (2025) <https://www.speedtest.net/global-index/botswana> (consulté le 5 décembre 2025)
7. ibid
8. Statistics Botswana « Statistics Botswana publie les résultats de l'enquête 2025 sur les TIC dans les ménages » (2025) <https://www.statsbots.org.bw/sites/default/files/press-releases/Press%20Release-Statistics%20Botswana%202024%20ICT%20Household%20Survey%20Results.pdf> (consulté le 3 décembre 2025)

n'avait toujours pas accès à Internet au début de l'année 2025, une stagnation qui souligne la nécessité de mesures politiques plus efficaces et ciblées pour traduire les progrès nationaux en un accès équitable.<sup>9</sup>

## Liberté d'expression

## en ligne et accès à

## l'information

Le cadre juridique du Botswana en matière d'expression en ligne commence bien, avec des protections constitutionnelles, mais est rapidement sapé par des lois obsolètes et restrictives.

Plus précisément, l'article 12 de la Constitution du Botswana garantit la liberté d'expression, qui s'étend aux espaces numériques. Cependant, cette garantie générale se heurte aux dispositions relatives à la sédition (articles 50 à 56) du Code pénal et aux infractions définies de manière très large dans la loi de

2018 sur la cybercriminalité et les crimes informatiques.<sup>10</sup> Par conséquent, ces lois créent un effet dissuasif, car elles sont susceptibles d'être utilisées pour criminaliser les critiques à l'encontre des fonctionnaires. Ce cadre ne respecte donc pas pleinement les principes de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (article 9),<sup>11</sup> car la menace de poursuites étouffe le dialogue ouvert. Sur une note plus positive, la loi de 2024 sur la protection des données renforce les garanties en matière de vie privée,<sup>12</sup> offrant un contrepoids mieux adapté aux risques liés à la surveillance.

Le rapport « Freedom in the World 2025 » de Freedom House maintient la note du Botswana à 3/4 pour la liberté d'expression, notant une diminution de la pression politique après les élections de 2024 mais réitérant son appel à l'abrogation des dispositions relatives à la sédition.<sup>13</sup> La loi n° 16 de 2024 sur l'accès à l'information du Botswana (entrée en vigueur en novembre 2024) accorde enfin aux citoyens un droit légal d'accès aux documents publics sans qu'ils aient à justifier leur demande (article 6), avec une présomption de

9. Data Reportal « Utilisation d'Internet au Botswana en 2025 » (2025) <https://datareportal.com/reports/digital-2025-botswana> (consulté le 12 janvier 2026)
10. Loi de 2018 sur la cybercriminalité et les infractions informatiques (loi n° 18 de 2018) : <https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/documents/18%20Act%2029-06-2018%20Cybercrime%20and%20Computer%20Related%20Crimes.pdf>
11. Déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (la Déclaration) <https://achpr.au.int/en/node/902> (consulté le 11 janvier 2026).
12. Loi sur la protection des données, 2024 (loi n° 18 de 2024) : <https://www.studocu.com/row/document/botho-university/corporate-governance/botswana-data-protection-act-2024-government-gazette-extraordinary/127442966>
13. Freedom House « Liberté à la maison 2025 : Botswana » (2025) <https://freedomhouse.org/country/botswana/freedom-world/2025> (consulté le 11 décembre 2025)

divulcation et des exceptions limitées (article 17).<sup>14</sup> Pour mettre en œuvre ce droit, les organismes publics sont tenus de nommer des responsables de l'information et de présenter des plans de conformité (article 47). Bien que la loi ait été adoptée, elle ne comportait pas de date d'entrée en vigueur officielle fin 2025, ce qui signifie qu'elle n'était pas encore appliquée.

Le Botswana n'a enregistré aucune demande directe de suppression de contenu ni aucune demande de données utilisateur. Par exemple, le rapport de transparence de Meta (janvier-juin 2025) fait état de deux demandes gouvernementales (toutes deux des divulgations d'urgence, aucune via une procédure judiciaire), concernant huit utilisateurs/comptes, avec un taux de conformité de 0 % (aucune donnée fournie).<sup>15</sup> De même, Google n'a reçu aucune demande de données d'utilisateurs au premier semestre 2025 (ni aucune demande de retrait de contenu),<sup>16</sup> tandis que TikTok a signalé zéro demande de retrait dans ses rapports d'application de 2025.<sup>17</sup> Aucune information publique n'est disponible concernant

d'éventuelles demandes directes adressées par le gouvernement aux opérateurs de télécommunications (par exemple, Orange, Mascom) pour la restriction de contenus ou l'obtention de données d'utilisateurs au cours de l'année. Le projet de loi sur les services numériques (toujours en consultation fin 2025) propose des procédures de retrait plus claires et plus transparentes, assorties de mécanismes de recours plus solides.<sup>18</sup>

Malgré cette censure directe minimale, la crainte de poursuites en vertu des lois sur la sédition et la diffamation continue d'alimenter une autocensure importante. Cet environnement se reflète dans le Classement mondial de la liberté de la presse 2025 de Reporters sans frontières, où le Botswana a chuté à la 81e place sur 180 pays (contre la 79e en 2024).<sup>19</sup> Le rapport attribue ce recul à une recrudescence des incidents d'intimidation et de doxxing visant les journalistes tout au long de 2024 et 2025. Cette intimidation a des effets tangibles, le Media Institute of Southern Africa (MISA) du Botswana dénonçant les « menaces émergentes contre la liberté des médias » et le harcèlement

14. Loi sur l'accès à l'information, 2024 (loi n° 16 de 2024) : <https://botswanalaws.com/consolidated-statutes/acts-on-notice/2024/access-to-information-act>

15. Meta « Rapports d'intégrité, troisième trimestre 2025 » (2025) <https://transparency.meta.com/reports/government-data-requests/country/BW/> (consulté le 26 décembre 2025)

16. Google « Rapport de transparence sur les demandes gouvernementales de suppression de contenu pour le Botswana » (2025) <https://transparencyreport.google.com/government-removals/government-requests/BW?hl=en> (consulté le 11 décembre 2025)

17. Tiktok « Rapport sur les demandes de retrait émanant des autorités publiques » (2025) <https://www.tiktok.com/transparency/en/government-removal-request-2025-1> (consulté le 15 décembre 2025)

18. Projet de loi sur les services numériques, 2025 (publié le , 2025) : <https://www.gov.bw/sites/default/files/2025-06/Digital%20Services%20Bill%20%28revised%20draft%29June2025.pdf>

19. Reporters sans frontières (2025) [https://rsf.org/en/rsf-world-press-freedom-index-2025-economic-fragility-leading-threat-press-freedom?data\\_type=general&year=2025](https://rsf.org/en/rsf-world-press-freedom-index-2025-economic-fragility-leading-threat-press-freedom?data_type=general&year=2025) (consulté le 20 janvier 2026)

des journalistes.<sup>20</sup> En ce qui concerne les conséquences les plus graves, les arrestations arbitraires pour des propos tenus en ligne sont restées rares en 2025. Ce tableau d'ensemble reflète une incidence toujours faible des poursuites judiciaires dans le pays pour cette période.

## Désinformation sexiste

La désinformation sexiste est rapidement devenue l'un des principaux obstacles empêchant les femmes et les filles d'accéder à l'espace numérique.

La tendance grave à des problèmes similaires documentée pendant le cycle électoral de 2024 s'est poursuivie en 2025, passant d'une campagne électorale intense à une caractéristique chronique de l'environnement en ligne. Bien qu'aucune nouvelle étude à grande échelle n'ait quantifié une nouvelle baisse de la participation électorale, le rapport de novembre 2025 de l'ONU Femmes sur la violence numérique en Afrique orientale et australe a confirmé que les femmes

leaders, les journalistes et les défenseurs des droits humains dans ces régions, notamment au Botswana, continuaient de faire face à des menaces en ligne coordonnées.<sup>21</sup> Cela démontre un manque d'application de la législation existante en matière de cybercriminalité, dont la plupart ne reconnaît pas les dimensions de genre des abus numériques.

Actuellement, la loi de 2018 sur la cybercriminalité et les crimes informatiques criminalise le harcèlement, la traque et la pornographie de vengeance, tandis que la loi de 2024 sur la protection des données renforce les garanties en matière de vie privée. Cependant, aucun amendement visant spécifiquement les deepfakes n'a été adopté en 2025, bien que les discussions menées dans le cadre des déclarations de la campagne « 16 jours d'activisme » 2025 du ministère de la Jeunesse et des Affaires de genre indiquent l'intention de renforcer les sanctions et de rédiger un projet de loi sur la violence sexiste dans le cadre d'une harmonisation régionale plus large, appelée de ses vœux par ONU Femmes.<sup>22</sup>

En ce qui concerne la gouvernance des plateformes, Meta et Google ont signalé n'avoir

20. MISA « MISA Botswana condamne les menaces émergentes qui pèsent sur la liberté des médias » (2026) <https://misa.org/blog/misa-botswana-condemns-emerging-threats-to-media-freedom/> (consulté le 29 janvier 2026)

21. ONU Femmes « Violence numérique en Afrique orientale et australe : une action urgente est nécessaire pour protéger les femmes et les filles en ligne » (2025) <https://africa.unwomen.org/en/stories/press-release/2025/11/digital-violence-in-east-and-southern-africa-urgent-action-needed-to-protect-women-and-girls-online> (consulté le 21 novembre 2025)

22. Voir la publication Facebook du ministre : <https://www.facebook.com/100042906802765/posts/botswanas-first-gender-based-violence-bill-the-ministry-of-youth-and-gender-af-fa/1713059906800886/> (consulté le 4 janvier 2026)

reçu aucune demande de retrait liée au genre de la part des autorités du Botswana en 2025. Cependant, aucune de ces deux entreprises ne fournit de directives de modération localisées adaptées au contexte du Botswana, ce qui signifie que les signalements d'abus liés au genre s'appuient souvent sur des politiques mondiales qui ne tiennent pas pleinement compte des dynamiques culturelles ou politiques locales. En revanche, les efforts politiques plus larges sont plus prometteurs : la politique nationale en matière de TIC et la stratégie SmartBots 4IR intègrent désormais des objectifs de genre pour l'alphabétisation numérique.<sup>23</sup>

L'évolution la plus significative réside dans les travaux en cours sur une législation spécifique relative à la violence sexiste. Le ministère de la Jeunesse et des Affaires de genre a confirmé en décembre 2025 que les instructions de rédaction d'un projet de loi complet sur la violence sexiste avaient été finalisées et soumises au bureau du procureur général,<sup>24</sup> avec pour objectif une présentation au Parlement prévue en juillet 2026. Le ministre reconnaît que la violence sexiste facilitée par la technologie (TFGBV) réduit les femmes et les filles au silence, ce qui nécessite que les nouveaux cadres juridiques aillent au-delà du simple traitement de la violence physique,

ce qui représente un bond en avant majeur par rapport à l'approche fragmentée de 2024. Son succès dépend avant tout de son adoption (qui n'est pas encore effective en 2025), puis d'une application efficace par la police et de ressources adéquates. Bien que le ministère n'ait pas encore publié de chiffre budgétaire spécifique pour l'application de la loi en 2025, la réponse globale à la violence sexiste est liée à la planification nationale. En fin de compte, sans une volonté politique et un financement soutenus, même une législation forte risque de rester lettre morte.

## **Protection des données et cybersécurité**

Le Botswana a mis en place un régime complet de protection des données avec la loi n° 18 de 2024 sur la protection des données, entrée en vigueur le 14 janvier 2025.<sup>25</sup> Cette loi consolide des lois antérieures fragmentées en reconnaissant les droits individuels d'accès, de rectification et d'effacement des données à caractère personnel, tout en imposant aux responsables du traitement des principes alignés sur le RGPD, tels que la minimi-

23. Actualités Quotidienne « Une stratégie pour lutter contre les inégalités entre les sexes » (2025) <https://dailynews.gov.bw/news-detail/86439> (consulté le 5 janvier 2026)

24. Mmegi « Chombo annonce la rédaction d'un projet de loi sur la violence sexiste » (2025) <https://www.mmegi.bw/news/chombo-announces-gbv-bill-drafting/news> (consulté le 6 janvier 2026)

25. Loi sur la protection des données, 2024 (loi n° 18 de 2024) : <https://www.studocu.com/row/document/botho-university/corporate-governance/botswana-data-protection-act-2024-government-gazette-extraordinary/127442966>

sation des données et la responsabilité.<sup>26</sup> En outre, elle s'applique de manière extraterritoriale, prévoit des garanties pour les transferts transfrontaliers et fixe des sanctions importantes pouvant aller jusqu'à 50 millions de BWP (environ 3,80 millions de dollars américains). Si la loi s'aligne bien sur la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel,<sup>27</sup> elle ne prévoit pas de protections explicites pour les données des enfants et comporte des lacunes en matière de prise de décision automatisée que les propositions d'amendement de 2025 visent à combler.

La Commission de protection de l'information et des données (IDPC) du Botswana, créée en vertu de la loi de 2024, est désormais habilitée à enquêter, à contrôler et à infliger ces amendes. Pour mettre en œuvre ces pouvoirs, la réglementation impose une notification des violations dans un délai de 72 heures. Bien que cette étude ne détaille pas le fonctionnement spécifique du portail de signalement des violations, l'environnement réglementaire est désormais pleinement opérationnel. Les données concernant le nombre de plaintes reçues ou résolues par l'IDPC en 2025 ne sont toujours pas di-

sponibles. Bien que des efforts de mise en application soient en cours, la conformité des responsables du traitement est inégale ; les contraintes en matière de ressources continuent d'entraver la transition vers une surveillance complète. À ce jour, aucune violation majeure de données ni aucun cas d'utilisation abusive des données n'ont été confirmés. Cela pourrait suggérer que l'IDPC s'est concentrée sur une conformité proactive plutôt que sur des sanctions réactives.

Le projet de loi sur la cybersécurité (n° 24 de 2025),<sup>28</sup> publié au Journal officiel le 8 août 2025, renforce la sécurité nationale en réglementant les infrastructures critiques et en créant une Commission de cybersécurité ainsi qu'une équipe d'intervention en cas d'incident de cybersécurité (CSIRT) disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Sur le plan opérationnel, un protocole d'accord Cyble-BOCRA de 2025 améliorera le partage des renseignements sur les menaces.<sup>29</sup> Toutefois, une préoccupation majeure subsiste : l'article 12 du projet de loi accorde de larges pouvoirs d'interception sans contrôle judiciaire obligatoire, et les définitions vagues de la « sécurité nationale » risquent d'entraîner des abus. Par conséquent, si les campagnes

26. Règlement général sur la protection des données (RGPD), art. 5 Principes du RGPD relatifs au traitement des données à caractère personnel : <https://gdpr-info.eu/art-5-gdpr/> (consulté le 27 janvier 2026)

27. Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel <https://au.int/en/treaties/african-union-convention-cyber-security-and-personal-data-protection> (consulté le 8 janvier 2026)

28. Projet de loi sur la cybersécurité (n° 24 de 2025) : [https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/sites/default/files/documents/Draft\\_Cybersecurity\\_Bill\\_2025\\_AG\\_Comments.pdf](https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/sites/default/files/documents/Draft_Cybersecurity_Bill_2025_AG_Comments.pdf) (consulté le 5 décembre 2025)

29. Cyble Inc « Cyble et l'Autorité de régulation des communications du Botswana (BOCRA) signent un protocole d'accord pour faire progresser la cybersécurité nationale au Botswana » (2025) <https://cyble.com/press/cyble-bocra-mou-botswana-cybersecurity/> (consulté le 6 janvier 2026)

de sensibilisation peuvent réduire le nombre d'incidents, des garanties proportionnées et des protections pour les lanceurs d'alerte font toujours défaut.

Le système d'identification biométrique Omang, qui enregistre les empreintes digitales et les images faciales, avait atteint une couverture de 86,7 % parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, selon le recensement de la population et du logement de 2022.<sup>30</sup> Il a ainsi élargi l'accès à des services essentiels, notamment le vote, les services bancaires, les soins de santé, l'aide sociale, l'enregistrement des titres fonciers et l'enregistrement des cartes SIM. Cependant, cette adoption généralisée s'accompagne d'un compromis important, car le stockage centralisé de données biométriques sensibles présente des risques majeurs pour la vie privée et la sécurité, notamment un risque d'usurpation d'identité et de surveillance étatique en cas de violation.

Il convient de noter qu'environ 13,3 % de la population éligible (~200 000 personnes) n'est toujours pas enregistrée. Cette lacune touche de manière disproportionnée les communautés Basarwa (San), les pop-

ulations rurales des districts occidentaux reculés, les personnes handicapées, les groupes économiquement défavorisés et les jeunes qui viennent d'atteindre l'âge d'enregistrement.<sup>31</sup> Par conséquent, sans carte Omang, ces personnes sont exclues de l'exercice de leurs droits fondamentaux et de l'accès aux services publics, ce qui perpétue les cycles de marginalisation.

En termes de gouvernance juridique, le système est désormais soumis à la loi de 2024 sur la protection des données (en vigueur depuis janvier 2025), qui désigne l'IDPC comme autorité de contrôle et introduit des principes modernes pour le traitement légal des données. Néanmoins, un défi majeur persiste : la loi nationale sur l'enregistrement de 1986 (modifiée en 1993),<sup>32</sup> qui constitue le fondement juridique principal, est antérieure aux technologies modernes d'identification numérique et ne traite pas de manière adéquate les risques contemporains en matière de vie privée et d'inclusion.

30. Statistiques du Botswana « Recensement de la population et du logement 2022 : principaux indicateurs démographiques et socio-économiques » (2023) <https://www.statsbots.org.bw/sites/default/files/Population%20%20Housing%20Census%202022-%20Key%20Demographic%20and%20Socio-Economic%20Indicators.pdf> (consulté le 18 décembre 2025)

31. Institut d'études du développement « L'identité numérique biométrique en Afrique : progrès et défis à ce jour – Études de cas de dix pays : rapport sur le Botswana » (2025) [https://opendocs.ids.ac.uk/articles/book/Biometric\\_Digital-ID\\_in\\_Africa\\_Progress\\_and\\_Challenges\\_to\\_Date\\_Ten\\_Country\\_Case\\_Studies/30773789?file=60062471](https://opendocs.ids.ac.uk/articles/book/Biometric_Digital-ID_in_Africa_Progress_and_Challenges_to_Date_Ten_Country_Case_Studies/30773789?file=60062471) (consulté le 28 décembre 2025)

32. Loi nationale sur l'enregistrement de 1986 (modifiée en 1993) : <https://botswanalaws.com/StatutesActpdf/1993Actpdf/NATIONAL%20REGISTRATION%20%28AMENDMENT%29%20ACT%2C%2017%20OF%201993.pdf>

## Confidentialité et surveillance

La principale loi du Botswana autorisant la surveillance est la loi de 2022 sur la procédure pénale et la preuve (enquêtes contrôlées).<sup>33</sup> Celle-ci autorise l'interception sur mandat judiciaire, mais en délimite la portée par une expression vague et imprécise : « infractions graves ». Par conséquent, ce flou permet de rendre des ordonnances sans nécessité ni proportionnalité claires, ce qui signifie que le cadre ne satisfait que partiellement aux normes de l'article 9 de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)<sup>34</sup> et de l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).<sup>35</sup>

Des textes législatifs ultérieurs ont ajouté des garanties. La loi sur la protection des données de 2024 exige désormais des analyses d'impact et une base légale pour le traitement des données liées à la surveillance, comblant ainsi les lacunes antérieures. De même, la loi exige que toute surveillance systématique ou

tout traitement de données à haut risque soit à la fois nécessaire et proportionné à son objectif. Le cadre juridique actuel ne comprend pas de législation spécifique consacrée aux préjudices en ligne. Il est important de noter qu'aucun amendement n'a abordé la question de la surveillance automatisée en 2025, laissant ainsi un vide réglementaire.

Le lancement du Centre de contrôle centralisé du trafic du Grand Gaborone au Botswana introduit des capacités avancées de surveillance de ville intelligente, utilisant des réseaux de caméras en temps réel et l'analyse prédictive des données pour la gestion du trafic et la planification des infrastructures.<sup>36</sup> Tout en améliorant l'efficacité urbaine, ce système intégré est une évolution du projet de surveillance « Safe City » de 2020. À l'heure actuelle, aucun cadre juridique spécifique ne régit publiquement le fonctionnement, la conservation des données ou la supervision de ce système prédictif, ce qui met en évidence un vide réglementaire urgent alors que l'infrastructure de ville intelligente du Botswana se développe.

La supervision de la surveillance reste limitée. D'une part, la loi sur la protection des

(consulté le 20 janvier 2026)

33. Loi de 2022 sur la procédure pénale et la preuve (enquêtes contrôlées) : <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/113962/BTW113962.pdf> (consulté le 14 janvier 2025)

34. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) : <https://achpr.au.int/en/node/902> (consulté le 11 janvier 2026).

35. Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), article 17 : <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights> (consulté le 11 janvier 2026).

36. Actualités Quotidiennes « Un centre de contrôle du trafic high-tech pour améliorer la sécurité routière » (2025) <https://dailynews.gov.bw/news-detail/89428> (consulté le 18 décembre 2025)

données habilite l'IDPC à contrôler le traitement des données et à faire rapport au Parlement, et l'IDPC a résolu 30 plaintes liées à la surveillance au début de l'année 2025. Par ailleurs, la loi de 2022 sur la procédure pénale et les preuves (enquêtes contrôlées) (loi CPE) exige la délivrance de mandats judiciaires. Cependant, un déficit important en matière de responsabilité existe, car la Direction des services de renseignement et de sécurité (DISS) n'est pas soumise aux mêmes exigences en matière de mandats ou de rapports. Au Botswana, la supervision législative principale de la surveillance est assurée par la commission parlementaire du renseignement et de la sécurité et la commission des comptes publics (PAC) ; toutefois, un déficit critique subsiste, car aucun organisme indépendant ne dispose actuellement d'un pouvoir d'enquête sur les activités de surveillance des services de renseignement.

## **Évolutions dans le domaine des TIC et des technologies émergentes**

Le Botswana n'a pas encore promulgué de loi spécifique sur l'IA ni de stratégie nationale formelle, ce qui se traduit par une approche indirecte et fondamentale de la gouvernance de l'IA. Alors que des politiques telles que la politique des TIC de Maitlamo et la stratégie SmartBots encouragent l'innovation numérique, l'évaluation de l'état de préparation à l'IA de l'UNESCO pour 2025 note que la réglementation spécifique à l'IA, l'évaluation des risques et les structures de contrôle restent éclipsées par des initiatives numériques plus larges.<sup>37</sup> Des projets de partenariat avec des institutions européennes, notamment l'Estonie et d'autres bailleurs de fonds, autour d'une stratégie nationale en matière d'IA ont été lancés en 2024 et sont depuis passés de discussions fondamentales à un engagement stratégique de haut niveau.<sup>38</sup> Cependant, aucun progrès confirmé n'a été réalisé à la suite de ces développements depuis le

37. UNESCO « Rapport d'évaluation de l'état de préparation du Botswana en matière d'intelligence artificielle » (2025) <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000396211/PDF/396211eng.pdf.multi> (consulté le 4 janvier 2026)

38. Actualités Quotidiennes « La politique en matière d'intelligence artificielle en phase finale » (2025) <https://daily-news.gov.bw/news-detail/88106> (consulté le 28 janvier 2026)

changement de gouvernement, laissant le cadre de l'IA du Botswana en 2025 axé sur les politiques et préparatoire plutôt que juridiquement contraignant.

La préparation institutionnelle du Botswana en matière d'IA reste mitigée. Selon l'indice de préparation des gouvernements à l'IA 2025 d'Oxford Insights, le Botswana a obtenu un score global de 37,10, se classant 109e au niveau mondial et 9e en Afrique subsaharienne, au-dessus de la moyenne régionale de 29,12. Le pays affiche des performances relativement bonnes en matière de conformité réglementaire (60,0) et de prestation de services administratifs en ligne (68,21).<sup>39</sup> Si les données montrent des atouts émergents en matière de maturité du secteur de l'IA et de diffusion des technologies par rapport aux moyennes régionales, elles soulignent toutefois que l'écosystème de l'IA du pays en 2025 reste à un stade fondamental, avec une infrastructure et une gouvernance mieux préparées que l'orientation stratégique des politiques ou le développement des compétences.

Parallèlement aux discussions politiques,

plusieurs développements en 2025 témoignent de l'investissement croissant du Botswana dans les infrastructures et les capacités nécessaires à l'IA. Le lancement de BOTSAT-1, le premier satellite du pays, marque une étape importante vers le renforcement de l'infrastructure numérique nationale et l'extension de la connectivité nécessaire pour soutenir les centres de données, les services cloud et les industries basées sur l'IA.<sup>40</sup> Au niveau institutionnel, le Service unifié des recettes du Botswana (BURS) a commencé à explorer des cadres permettant d'intégrer l'IA dans l'administration fiscale, notamment des propositions visant à utiliser des systèmes automatisés pour améliorer l'efficacité des audits, les services fiscaux numériques et l'adhésion volontaire. Le développement des compétences fait également l'objet d'une attention accrue.<sup>41</sup> Dans le cadre de la Vision 2036 et grâce à des partenariats avec l'UNESCO et d'autres acteurs internationaux, le gouvernement et les acteurs du secteur de l'éducation ont poursuivi leurs initiatives visant à développer la formation aux STEM et aux compétences numériques, notamment par le biais de programmes scolaires tels que le BRAST, destinés à préparer les apprenants

39. Perspectives d'Oxford « Indice de préparation des gouvernements à l'IA » (2025) [https://oxfordinsights.com/wp-content/uploads/2026/01/2025-Government-AI-Readiness-Index-Report\\_01\\_26.pdf](https://oxfordinsights.com/wp-content/uploads/2026/01/2025-Government-AI-Readiness-Index-Report_01_26.pdf) (consulté le 15 décembre 2026)

40. Forum Africain sur la défense « Le premier lancement de satellite du Botswana, un modèle pour les pays africains » (2025) <https://adf-magazine.com/2025/08/botswanas-first-satellite-launch-a-model-for-african-countries/> (consulté le 19 janvier 2026)

41. E. Munjeyi et D. Schutte, « Développement d'un cadre d'intelligence artificielle pour lutter contre la non-conformité fiscale au Botswana » (2025) <https://adf-magazine.com/2025/08/botswanas-first-satellite-launch-a-model-for-african-countries/> (consulté le 20 décembre 2025)

à participer à une économie axée sur l'IA.<sup>42</sup> Parallèlement, l'écosystème numérique du Botswana dans son ensemble est en pleine expansion : le marché de l'Internet des objets (IoT) devrait atteindre environ 135,9 millions de dollars américains d'ici 2025 (Statista),<sup>43</sup> reflétant l'augmentation de la connectivité, l'adoption des technologies mobiles et les investissements dans la transformation numérique. Pris dans leur ensemble, ces développements témoignent d'une ambition technologique croissante ; cependant, en l'absence de progrès parallèles en matière de gouvernance et de supervisions dédiées à l'IA, l'expansion des infrastructures et des compétences continue de devancer la mise en place de garanties réglementaires claires.

## Inclusion numérique

La loi historique de 2024 sur les personnes handicapées est officiellement entrée en vigueur le 4 décembre 2025,<sup>44</sup> marquant une étape juridique importante pour l'inclusion numérique et l'inclusion au sens large au Botswana. Elle a institué un Conseil national du handicap chargé de coordonner la mise en œuvre, qui est devenu opérationnel en 2025. Les progrès réalisés au cours de l'année se sont concentrés sur la mise en œuvre de ce cadre ; avec le soutien des agences des Nations unies, des initiatives ont fait progresser l'inclusion numérique et l'éducation inclusive.<sup>45</sup> Par exemple, l'UNICEF a soutenu la finalisation d'un programme d'études fonctionnel national destiné aux apprenants souffrant de handicaps sévères, en accord avec les objectifs de l'ODD 4.<sup>46</sup>

Cependant, des défis de mise en œuvre persistent, notamment un fossé marqué en-

42. Centre de développement des ressources humaines « Présentation du projet Botswana Robotics & Automation Skills Transfer (Brast) » (2025) <https://www.hrdc.org.bw/case/introducing-botswana-robotics-automation-skills-transfer-brast-project> (consulté le 15 décembre 2025)
43. Statista « Internet des objets - Botswana » (2025) [https://www.statista.com/outlook/tmo/internet-of-things/botswana?srsltid=AfmBOooaJZOAqPWX4yCdFP9U1WCtvrdbGSPNWW74mnQzTCG63x2S9\\_72#revenue](https://www.statista.com/outlook/tmo/internet-of-things/botswana?srsltid=AfmBOooaJZOAqPWX4yCdFP9U1WCtvrdbGSPNWW74mnQzTCG63x2S9_72#revenue) (consulté le 5 janvier 2026)
44. Loi de 2024 sur les personnes handicapées (n° 6 de 2024) : [https://covid19portal.gov.bw/sites/default/files/2025-03/Act%20No%206%20of%202024%20PERSONS%20WITH%20DISABILITY%20\(1\).pdf](https://covid19portal.gov.bw/sites/default/files/2025-03/Act%20No%206%20of%202024%20PERSONS%20WITH%20DISABILITY%20(1).pdf) (consulté le 3 décembre 2025)
45. UNICEF Botswana « Giga et le Passeport d'apprentissage font progresser l'apprentissage numérique au Botswana » (2025) <https://www.unicef.org/botswana/media/1161/file/Case%20Study%20Giga%20%20Learning%20Passport%20%20Botswana.pdf> (consulté le 15 janvier 2026)
46. UNICEF Botswana « Le Botswana a validé un programme d'études fonctionnel national destiné aux apprenants atteints de déficiences intellectuelles et de handicaps multiples sévères à profonds (SPIMD) – une avancée majeure vers » (2025) <https://www.facebook.com/100064662072875/videos/botswana-has-validated-a-national-functional-curriculum-for-learners-with-severe/785437827894220/> (consulté le 20 janvier 2026)

tre les zones rurales et urbaines en matière d'accessibilité numérique et des disparités en termes de ressources. L'engagement du public lors des événements organisés à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH) 2025 a mis en évidence ces disparités persistantes, appelant à des efforts soutenus pour garantir que les promesses de la loi se traduisent par un accès égal.<sup>47</sup>

Parallèlement, les efforts en matière de sécurité en ligne des enfants ont progressé en 2025 grâce au renforcement des garanties juridiques et des programmes opérationnels. Le Botswana a continué à s'aligner sur la Politique de l'Union africaine relative à la sécurité en ligne des enfants,<sup>48</sup> tandis que la Loi sur la protection des données de 2024 (entrée en vigueur en janvier 2025) a introduit des protections essentielles pour les données des enfants, exigeant un consentement parental vérifiable (article 29). Sur le plan opérationnel, les partenariats de l'UNICEF ont contribué à

étendre la protection numérique, notamment grâce à des outils de signalement plus sûrs et à des services adaptés aux enfants.

Néanmoins, des lacunes structurelles subsistent. Le pays ne dispose toujours pas d'une loi spécifique sur la protection des enfants en ligne, et des questions cruciales telles que la couverture des zones rurales et la vérification de l'âge sur les plateformes restent limitées. Dans l'ensemble, l'année 2025 a été marquée par des progrès fondamentaux, allant de l'adoption de lois clés au lancement de programmes de soutien, en respectant les engagements pris au titre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD). Cependant, les inégalités d'accès persistent, soulignant que l'inclusion numérique totale nécessite une augmentation accélérée des ressources et des interventions ciblées en milieu rural

47. Publication sur Facebook : Association des sourds du Botswana (2025) L'Association des sourds du Botswana (BSD) s'est fièrement jointe à la nation hier à Jwaneng pour la commémoration de la Journée internationale des personnes handicapées (IDPD). Source : <https://www.facebook.com/100069342544215/posts/on-thursday-december-4th-2025-jwaneng-town-will-host-the-un-international-day-fo/1161225459532195/>

48. L'Union africaine : Politique relative à la sécurité et à l'autonomisation des enfants en ligne (2024) : [https://au.int/sites/default/files/documents/43798-doc-African\\_Union\\_Child\\_Online\\_Safety\\_and\\_Empowerment\\_Policy\\_Feb\\_2024.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/43798-doc-African_Union_Child_Online_Safety_and_Empowerment_Policy_Feb_2024.pdf) (consulté le 10 janvier 2026)

49. BOCRA « Rapport annuel 2025 de la BOCRA : Faire progresser la réglementation des communications pour un monde de l'IA » (2025) [https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/sites/default/files/documents/BOCRA2025\\_ANNUAL\\_REPORT\\_%28WEB%29\\_compressed.pdf](https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/sites/default/files/documents/BOCRA2025_ANNUAL_REPORT_%28WEB%29_compressed.pdf) (consulté le 12 janvier 2026)

## Fonds de service universel (USF)

Le Fonds pour l'accès et le service universels (UASF), géré par l'Autorité de régulation des communications du Botswana (BOCRA), est resté un instrument politique central pour promouvoir une connectivité équitable au cours de la période considérée. Conçu pour subventionner les infrastructures dans les zones commercialement non viables, le Fonds a continué à soutenir les objectifs nationaux en matière de haut débit et d'accès universel en étendant les services aux communautés mal desservies et aux institutions publiques.<sup>49</sup>

D'un point de vue financier, le Fonds a maintenu une base de recettes stable provenant des prélèvements sectoriels sur les opérateurs de télécommunications, de radiodiffusion et de services postaux. Le montant total des recettes pour l'année s'est élevé à environ 44,6 millions de BWP (environ 3,39 millions de dollars américains), avec un excédent d'environ 37,6 millions de BWP (environ 2,86 millions de dollars américains) transféré dans la fiducie de l'UASF pour soutenir les projets en cours et futurs.<sup>50</sup> Grâce à ces recettes, le Fonds a constitué des réserves pour financer l'extension ciblée des infrastructures, bien que l'ampleur des ressources disponibles reste modeste par

rapport aux ambitions à long terme en matière d'accès universel.<sup>3</sup>

Afin de traduire ces fonds en résultats concrets, la période considérée a été marquée par la poursuite du développement des infrastructures de connectivité et de radiodiffusion dans les régions mal desservies. Le déploiement de réseaux LTE et mobiles dans des villages isolés a contribué à maintenir une couverture 4G nationale d'environ 98 % de la population, améliorant ainsi considérablement l'accès aux services vocaux et de données dans des zones auparavant non desservies.<sup>51</sup> Parallèlement, de nouveaux sites de transmission FM ont étendu la couverture radio commerciale à 34 communautés rurales, portant la couverture nationale à environ 80 % et améliorant l'accès à l'information et aux programmes d'intérêt public.<sup>5</sup> Ces investissements dans les infrastructures ont permis d'assurer la connectivité de plus de 50 000 habitants, notamment des étudiants, des enseignants et des institutions de services locaux.

Fort de cette dynamique, le Fonds a également donné la priorité à la connectivité au sein des établissements d'enseignement afin de renforcer l'inclusion numérique à long terme. Des laboratoires informatiques préfabriqués et des connexions à haut débit ont été fournis aux écoles rurales, permettant ainsi l'accès à des plateformes d'apprentissage numériques et à des services publics en ligne. Les premiers

50. Ibid

51. Ibid

indicateurs d'utilisation suggèrent que ces interventions ont contribué à une augmentation mesurable de l'adoption de l'Internet en milieu rural au cours de la période considérée.<sup>52</sup>

Malgré ces progrès, des disparités persistent entre les niveaux de connectivité urbains et ruraux et entre les groupes de revenus. L'expansion des infrastructures n'a pas encore pleinement résolu les problèmes d'accessi-

bilité financière ni les lacunes en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Afin de remédier aux déficits de connectivité restants, le Fonds devrait donner la priorité, au cours de l'année à venir, à la poursuite du déploiement du haut débit en milieu rural, à l'extension de la connectivité des établissements et au renforcement du suivi des résultats des projets.

## Conclusion

En 2025, le Botswana apparaît comme une nation aux progrès discrets et constants, rarement répressive, avançant régulièrement vers les normes mondiales et devançant de nombreux pays de la région en matière de liberté d'expression, de respect de la vie privée et d'élaboration participative des politiques sur les technologies émergentes. Cette trajectoire ascendante est évidente dans l'amélioration spectaculaire d'une année sur l'autre de l'indice LONDA, mais le chemin vers un véritable leadership reste défini par la nécessité de combler le fossé entre une législation ambitieuse et les réalités vécues par tous les citoyens. Le succès futur dépendra de mesures décisives visant à obtenir de meilleurs scores dans les

années à venir : adopter d'ici 2026 des lois spécifiques sur la protection des enfants en ligne et la gouvernance de l'IA, assorties d'évaluations obligatoires de l'impact sur les droits de l'homme ; renforcer le contrôle indépendant de la surveillance par le biais de mandats judiciaires et de mécanismes transparents ; et augmenter d'au moins 50 % les ressources du Fonds pour l'accès et les services universels afin de donner la priorité à la connectivité du dernier kilomètre en milieu rural, aux subventions visant à rendre les services abordables et aux technologies d'assistance pour les personnes handicapées. Un engagement soutenu de toutes les parties prenantes, associant une dynamique législative à une mise en œuvre et un financement audacieux, déterminera si le Botswana réalisera pleinement son potentiel en tant que réussite exemplaire du continent en matière de droits numériques.

52. Ibid

## Recommandations

Le gouvernement devrait :



- Adopter d'ici 2027 une loi spécifique sur la protection des enfants en ligne afin de centraliser les mesures de protection de la vie privée et de la sécurité des enfants. Cette loi doit imposer des normes de conception adaptées à l'âge, des mécanismes de signalement robustes et des évaluations d'impact obligatoires sur les droits de l'enfant pour tous les fournisseurs de services numériques opérant sur le territoire.
- Mettre en place un cadre de gouvernance de l'IA et de la surveillance automatisée, exigeant des évaluations d'impact sur les droits de l'homme, la transparence et un contrôle indépendant pour les technologies à haut risque.
- Renforcer les investissements et le ciblage de l'UASF, en donnant la priorité à la connectivité du dernier kilomètre en milieu rural, aux subventions visant à rendre les services abordables et aux technologies d'assistance pour les personnes handicapées. La communication publique sur l'allocation des fonds et leur impact devrait être renforcée.
- Renforcer la surveillance indépendante en imposant une autorisation judiciaire pour toutes les activités d'interception. Mettre en place un mécanisme d'examen indépendant pour la surveillance des renseignements et clarifier les exemptions liées à la sécurité nationale dans les lois sur la protection des données.
- Mettre pleinement en œuvre la loi sur l'accès à l'information grâce à des lignes directrices d'application, à des agents d'information formés et à des obligations de divulgation proactive.

## Les médias devraient :



- Mettre en place et maintenir des services dédiés à la vérification des faits et à l’alphabétisation numérique afin de sensibiliser le public à la violence sexiste facilitée par la technologie (TFGBV), offrant ainsi une défense essentielle contre la désinformation sexiste qui cible régulièrement les femmes dans la vie publique.
- Pour protéger leur propre personnel, les organes de presse doivent adopter et appliquer des politiques de rédaction sensibles au genre. Celles-ci devraient inclure des protocoles d’intervention rapide en cas de harcèlement en ligne, soutenus par des fonds d’aide juridique et des partenariats solides avec le Conseil de presse statutaire.
- Collaborer de manière proactive avec des organismes de régulation tels que le BOCRA et la Commission de l’information. En formant les journalistes à l’utilisation proactive de la loi sur l’accès à l’information afin de renforcer le journalisme d’investigation sur la gouvernance numérique et les technologies d’intérêt public.

## Les organisations de la société civile devraient :



- Faire entendre leur voix plus fort : les organisations devraient former une Coalition permanente pour les droits numériques afin de passer d’une observation passive à un plaidoyer stratégique. Cette coalition devrait donner la priorité aux recours stratégiques pour contester les pratiques anticonstitutionnelles, en visant spécifiquement à combler les lacunes en matière de « sécurité nationale » dans la loi sur la protection des données et en exigeant un registre public des outils de surveillance automatisée utilisés par les forces de l’ordre afin de garantir la transparence et la responsabilité.
- Cette coalition devrait ensuite utiliser systématiquement la nouvelle loi sur l’accès à l’information comme un outil stratégique, en demandant et en publiant des données détaillées sur les dépenses de l’UASF.

- Sur le terrain, les OSC doivent intensifier les programmes communautaires d’alphabétisation numérique dans les communautés rurales et marginalisées. Parallèlement, elles devraient continuer à faire pression pour que ces communautés soient

obligatoirement représentées dans toutes les futures consultations sur les politiques technologiques, afin de garantir que l’avenir numérique soit façonné par toutes les personnes qu’il concernera.

#### Le secteur privé devrait :



- Avant de déployer de nouvelles technologies, les entreprises devraient mener et publier des évaluations indépendantes de l’impact sur les droits humains, en particulier pour les systèmes biométriques tels que la reconnaissance faciale. Cela renforce la confiance du public et atténue les risques potentiels.
- Pour s’attaquer directement à l’obstacle du coût, le secteur privé devrait contribuer activement aux fonds de service d’accès universel. Ensemble, ils peuvent créer des offres groupées subventionnées comprenant des appareils d’assistance et des logiciels







adaptatifs abordables, en plus des forfaits de données standard.




- Enfin, les plateformes doivent prendre davantage position contre les abus en ligne en renforçant les équipes locales de modération des contenus et en adoptant des lignes directrices claires et transparentes sur la violence sexiste. La mise en place de canaux de signalement directs et prioritaires pour les femmes de la vie publique confrontées à des attaques coordonnées est une étape cruciale pour rendre l’espace numérique plus sûr pour tous.









# L'indice de score

Botswana, 2025

1 = Totalement non conforme; 2 = Légèrement conforme; 3 = Conformité modérée;  
4 = Conformité considérable; 5 = Entièrement conforme

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Coupsures d'Internet	P38(2)			Le Botswana a maintenu un bilan parfait, avec zéro coupure d'Internet en 2025, poursuivant ainsi sa pratique de longue date de non-ingérence dans l'accès au réseau. Aucune interruption délibérée n'a été enregistrée par les régulateurs ou les plateformes.
Absence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37			La couverture nationale de la population en 4G a atteint environ 98 à 99 % et les projets UASF ont permis d'étendre la connectivité rurale et l'accès dans les écoles. Cependant, l'accès à Internet des ménages ruraux reste d'environ 20,8 % et le coût des données dépasse toujours le seuil mondial de référence de 2 % du revenu, malgré les baisses de tarifs de 2025.
Criminalisation des fausses informations	P22(2)			Les dispositions relatives aux fausses informations et à la cybercriminalité restent en vigueur et peuvent être utilisées pour restreindre la liberté d'expression. Bien qu'aucune poursuite n'ait été enregistrée en 2025, l'existence de ces dispositions continue d'avoir un effet dissuasif.

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Législation sur la sédition	P22(2)	 1	 1	Sedition provisions under the Penal Code remain in force. While few or no prosecutions occurred in 2025, their continued presence creates legal uncertainty and risk for journalists and activists.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des	P20(1) & (2)	 2	 3	Les arrestations pour des propos tenus en ligne restent rares. Le rapport fait état d'incidents limités de harcèlement et d'intimidation, y compris des menaces de doxing à l'encontre de journalistes, mais ne signale pas d'arrestations massives
Législation sur la protection des données.	P42	 3	 4	La loi n° 18 de 2024 sur la protection des données (entrée en vigueur en janvier 2025) a établi un régime complet et créé la Commission de protection de l'information et des données (IDPC), dotée de pouvoirs d'exécution, de règles de notification des violations et de sanctions pouvant aller jusqu'à 50 millions de pesos (environ 370 000 dollars américains). Des lacunes subsistent en matière de capacités de mise en œuvre.
Les États interviennent et exigent la suppression de contenus en ligne par les intermédiaires Internet	P38 and P39(4)	 2	 2	Les rapports de transparence de Meta pour 2025 indiquent un total de deux demandes gouvernementales de retrait de contenu au Botswana. Meta a reçu 2 demandes de divulgation d'urgence (aucune ne demande dans le cadre d'une procédure judiciaire), concernant 8 utilisateurs/comptes, mais n'a fourni aucune donnée (aucune conformité). Google et TikTok n'ont signalé aucune demande de retrait.

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Atteinte à la confidentialité des communications	P41			Les lois sur la surveillance exigent des mandats en vertu de la loi sur les enquêtes contrôlées (2022), mais des dispositions générales relatives à la « sécurité nationale » et un contrôle indépendant limité des agences de renseignement subsistent. L'expansion de la surveillance dans les villes intelligentes ne s'accompagne pas d'un cadre réglementaire dédié.
Manquement du gouvernement à son obligation de divulguer et de diffuser de manière proactive les informations relatives aux technologies numériques.	P29(3)			La loi n° 16 de 2024 sur l'accès à l'information confère un droit légal à l'information et impose aux organismes publics de nommer des responsables de l'information. La mise en œuvre a commencé, mais la pleine opérationnalisation et l'établissement de rapports sont toujours en cours.
AI and Emerging Technologies national strategies	P39(6)			Botswana completed a UNESCO AI Readiness Assessment (2025) and is developing a national AI strategy. Infrastructure investments (e.g., BOTSAT-1 satellite) and policy consultations are underway, but no binding AI law exists yet.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)			Le Botswana a mené à bien une évaluation de l'état de préparation à l'IA de l'UNESCO (2025) et élabore actuellement une stratégie nationale en matière d'IA. Des investissements dans les infrastructures (par exemple, le satellite BOTSAT-1) et des consultations politiques sont en cours, mais il n'existe pas encore de loi contraignante sur l'IA.

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur des enfants visant à promouvoir leur sécurité numérique et la protection de leur vie privée en ligne	P37(3)	 1	 1	La protection des enfants est assurée par la loi sur la protection des données (2024) et l'alignement sur les politiques de l'UA, mais le Botswana ne dispose toujours pas d'une loi spécifique sur la protection des enfants en ligne et les structures chargées de l'application de la loi restent fragmentées.
Inclusion numérique	P37(3)	 3	 4	La loi sur les personnes handicapées (2024) et les programmes de l'UASF favorisent l'inclusion et la connectivité scolaire. Cependant, des lacunes persistent dans la mise en œuvre, en particulier pour les communautés rurales et les personnes handicapées, et des obstacles liés au coût restent présents
Total (jusqu'à 60):	2024: 28	<b>2025</b> <b>35</b>		

Le Botswana enregistre une nette amélioration de son indice LONDA pour 2025, passant de 28/60 en 2024 à 35/60. Cette augmentation de 7 points reflète des progrès significatifs dans plusieurs domaines, notamment l'entrée en vigueur de lois clés (loi sur la protection des données, loi sur l'accès à l'information, loi sur les personnes handicapées), une forte expansion de la connectivité et un environnement stable exempt de coupures. Les lacunes restantes concernent l'accès en milieu rural, l'accessibilité financière, la surveillance et l'absence de lois spécifiques sur l'IA et la sécurité des enfants en ligne. La trajectoire est positive, mais une mise en œuvre et un financement soutenus sont nécessaires pour combler les lacunes restantes et atteindre un score supérieur à 45.



374 Borno Way, Yaba 101245, Lagos, Nigeria.  
[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)